



Paris, 02 février 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et
de la Vie Associative
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le Président de la République en déclarant le 19 janvier qu'il fallait remettre « sur le chantier les éléments de formation » reconnaît que la réforme mise en oeuvre depuis cette rentrée n'est pas satisfaisante.

Cet aveu ne nous a malheureusement pas surpris, tant nous vous avons alerté des importantes carences de cette formation, mises en lumière par l'enquête réalisée en novembre par le SNUipp auprès de plus de 1000 professeurs des écoles stagiaires. A l'époque, nous vous avons formulé 5 propositions.

Devant un tel constat, le SNUipp, qui demande depuis plusieurs mois l'abandon de cette réforme, tient à réaffirmer son entière disponibilité pour débattre des évolutions nécessaires pour une formation de qualité, et dans ce cadre, formule plusieurs exigences.

D'une part, nous demandons que le contenu des masters dispensés sur tout le territoire bénéficie d'un réel cadrage national intégrant les besoins professionnels du métier de professeur des écoles. Ils doivent articuler les dimensions disciplinaires, pédagogiques et professionnelles (apprentissage de la lecture, du langage, psychologie de l'enfant, gestion de classe, classe multi-niveaux, relation aux familles ...). Les stages doivent être intégrés dans le continuum de formation et non répondre aux besoins de remplacement. Ils doivent être préparés et encadrés par les maîtres formateurs et doivent également proposer une diversité de niveaux de classe et une variété de terrains (rural, éducation prioritaire,...).

D'autre part, l'organisation de l'année de formation professionnelle doit se faire selon une réelle alternance entre formation théorique et stages. Nous demandons que la nouvelle circulaire cadrant l'organisation de l'année de stagiaire, permette, comme celle du 25 février 2010, qu'aucun professeur des écoles stagiaire ne soit nommé dès la rentrée en pleine responsabilité de classe. En effet le temps de stages (de 0 à 108 heures selon les masters) dont auront bénéficié les futurs lauréats du concours est beaucoup trop court pour appréhender toutes les facettes du métier. Comment envisager alors qu'un stagiaire puisse être nommé dans une classe de cours préparatoire, de maternelle ou de cours moyen alors qu'il n'aura bénéficié d'aucune formation professionnelle dans le domaine et que certains d'entre-eux n'auront même jamais effectué de stage en école dans ces niveaux de classe ?

L'intérêt des élèves, l'organisation de l'école, le respect du métier d'enseignant exigent, Monsieur le Ministre, que ces préoccupations soient entendues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR